



PRÉFET DU HAUT-RHIN

ARRÊTÉ

ARS n° 2013/1216

Préfet n° 2013351-0087

CG n° 2013 00380

du 17 DEC. 2013

portant désignation des personnes qualifiées prévues par
l'article L. 311-5 du code de l'action sociale et des familles

LE PREFET
DU HAUT-RHIN

LE PRESIDENT
DU CONSEIL GENERAL
DU HAUT-RHIN

LE DIRECTEUR
DE L'AGENCE REGIONALE
DE SANTE D'ALSACE

VU le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L. 311-5, R. 311-1 et R. 311-2,

SUR PROPOSITION du Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, du Président du Conseil Général du Haut-Rhin, et du Directeur général de l'agence régionale de santé d'Alsace,

ARRETEMENT

ARTICLE 1^{er} : Est inscrit sur la liste prévue à l'article L. 311-5 du code de l'action sociale et des familles pour exercer les fonctions de personne qualifiée auprès des établissements et services relevant du secteur des personnes âgées :

.. Monsieur Marc WENZLER

ARTICLE 2 : Est inscrit sur la liste prévue à l'article L. 311-5 du code de l'action sociale et des familles pour exercer les fonctions de personne qualifiée auprès des établissements et services relevant du secteur des personnes adultes handicapées, ainsi que du secteur des enfants handicapés :

- Monsieur Denis THOMAS

ARTICLE 3 : Est inscrit sur la liste prévue à l'article L. 311-5 du code de l'action sociale et des familles pour exercer les fonctions de personne qualifiée auprès des établissements et services relevant du secteur de l'enfance et des personnes en situation d'exclusion sociale :

- Monsieur Dominique GIUDICELLI

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture du Haut-Rhin, au recueil des actes administratifs de la région Alsace, au bulletin d'information officiel du Département du Haut-Rhin.

Fait en trois exemplaires originaux

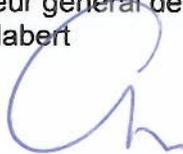
Le Préfet du Haut-Rhin,
Vincent Bouvier



Le Président du Conseil Général du Haut-Rhin,
Charles Buttner



Le Directeur général de l'agence régionale de santé d'Alsace,
Laurent Habert





Coordonnées des personnes qualifiées au titre de l'article L 311-5 du CASF Département du Haut-Rhin

CHAMP	NOM	PRENOM	ADRESSE	TELEPHONE	E-MAIL
Personnes Agées	WENZLER	Marc	5, rue des Vosges 68240 SIGOLSHEIM	03 89 78 25 50	marc.wenzler@orange.fr
Adultes et Enfants Handicapés	THOMAS	Denis	66, avenue Robert Schuman 68100 Mulhouse	06 07 95 01 60	denis.thomas21@orange.fr
Personnes en situation d'Exclusion Sociale Enfance	GIUDICELLI	Dominique	5, rue des Cuvetiers 68360 Soultz	03 89 32 71 35	contact@actilog.asso.fr